

COMMUNE DE TREIGNAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2014

Le 1^{er} décembre 2014, à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 novembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15 – 5 = 10 Votants : 10

(Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0)

Etaient présents : COIGNAC Gérard, MOULU Josette, LAGEDAMON Jean-Louis, CHAUMEIL Eléonore, CHABRILLANGES Maurice, SAVIGNAC Sylvie, BOURDARIAS Didier, ROME Hélène, COUTURAS Alain, PAROT Carine.

Absents : BENEZET Guy, SENOUSSAOUI Bernard (excusé), PEYRAUD Michèle (excusée pouvoir à Mr BENEZET Guy), LAMONTAGNE Joëlle (excusée), VERGNE Frédéric.
Eléonore CHAUMEIL a été élue secrétaire de séance

Approbation du PV de la séance précédente. La réunion s'est poursuivie par le déroulement de l'ordre du jour

Conseil Municipal des Jeunes 2014-2015

Le vice président Baptiste BOISSERIE a présenté le nouveau Conseil Municipal des Jeunes et, avec Carine PAROT, a rendu compte des actions entreprises depuis sa mise en place :

- Participation à la cérémonie du 11 novembre par la vente de bleuets (166.93€ récoltés)
- Nettoyage et fleurissement du petit patrimoine
 - Collecte de pots et fleurs les 17 janvier et 21 février 2015 de 10h à 12h de 14h à 16h Avenue du 8 Mai dans dépôt en face de l'EHPAD
 - Dénomination du chemin nettoyé en 2014 derrière la filature, et de la fontaine – Fléchage en bois
- Randonnée à l'occasion du Téléthon le 7 décembre 2014 - Départ 9h30 de la Place de la République jusqu'à 11h30 pot offert à la salle des fêtes
- Jury du concours « Décoration de Noël » pour la catégorie « Vitrine » dans le centre de TREIGNAC, le 19 décembre 2014 à 17h30
- Participation au repas des aînés le 20 décembre 2014

Le Conseil des jeunes se réunit en moyenne une fois par mois. Prochaine réunion le 9 janvier 2015 à 17h30 en Mairie.

Lionel MICHARD membre du CMJ, créateur du site internet communal a prévu d'y intégrer une page spécifique CMJ. Une présentation au CMJ sera proposée un samedi matin dès finalisation du site internet.

Le Conseil des jeunes sollicite une aide auprès du Conseil Municipal pour financer ses actions. L'assemblée décide à l'unanimité de soutenir les initiatives du Conseil Municipal des Jeunes.

| TARIFS AU 1er janvier 2015 | |
|---|-----|
| Dénomination | |
| | |
| Droits tirage photocopies - Envoi d'un fax | |
| A4 (noir et blanc) | 0,3 |
| A3 (noir et blanc) | 0,5 |
| A4 (couleur tirage limité à 10 copies) | 1 |
| A3 (couleur tirage limité à 10 copies) | 1,5 |
| Copie cadastre | 1 |
| Fax | 3 |
| | |
| BULLETIN MUNICIPAL (encart couleur) | |

| | | |
|---|------------------------|---------|
| Couverture | | |
| | 18 x 6,5 | 250 |
| | 8,5 x 6,5 | 130 |
| | 8,5 x 3 | 80 |
| Intérieur | | |
| | 18 x 6,5 | 200 |
| | 8,5 x 6,5 | 90 |
| | 8,5 x 3 | 50 |
| Droit de place | | |
| Les jours de foire et marché | | 5 |
| Camions vente avec branchement électrique par jour | | 5 |
| Cirques | | 40 |
| Camions-vente (en dehors du marché) 1 par trimestre | | 50 |
| Location salle des fêtes (nettoyage compris) | | |
| Une fois par an pour les associations treignacoises ou humanitaires | | gratuit |
| Toute l'année pour le Téléthon | | gratuit |
| Mariage des agents | | gratuit |
| Aux associations treignacoises et agents municipaux | | |
| | sans chauffage | 100 |
| | avec chauffage | 150 |
| Aux particuliers | | |
| | Sans repas | |
| | Avec chauffage | 180 |
| | Sans chauffage | 140 |
| | Avec repas | |
| | Avec chauffage | 210 |
| | Sans chauffage | 170 |
| Location des autres salles | | |
| (gratuit pour réunion et associations treignacoises) | | |
| Salle Polyvalente (la journée) | | 40 |
| Salle Polyvalente pour exposition vente (la journée) | | 80 |
| Salle de danse (la journée) | | 40 |
| Salle polyvalente et salle de danse - Plusieurs jours (la journée) | | 25 |
| Salle Paul Pouloux (la semaine) | | 70 |
| Location garages / mois | | |
| | Gendarmerie (6) | 45 |
| | Presbytère | 55 |
| Stand (à l'unité) | | 40 |
| Cimetière (tarifs HT) | | |
| Plaque concession | | 20 |
| Prix du terrain au m² | | |
| | Concession perpétuelle | 75 |
| | Concession 50 ans | 50 |
| Taux journalier caveau communal | | 0,1 |
| Colombarium - concession une case | | |
| 15 ans | | 250 |
| 30 ans | | 440 |

| Cavurne | | |
|---|--|----------------------|
| 15 ans | | 280 |
| 30 ans | | 490 |
| Eau (sur consommations 2014) 11 votants 1 abstention Carine PAROT 10 pour | | s/ conso 2014 |
| Abonnement | | 33 |
| Prix au m3 (1ère tranche) | | 0,65 |
| Prix au m3 (2ème tranche) plus 200 m3 | | 0,60 |
| Travaux pour branchement et réfection conduite d'eau | | |
| Branchement | | |
| Forfait pour 5 mètres | | 450 |
| Le Mètre supplémentaire au-delà de 5 mètres | | 30 |
| Vanne d'arrêt | | 200 |
| Déplacement compteur | | 250 |
| Compteur d'eau gelé | | 100 |
| Pose dépose compteur d'eau | | 50 |
| Assainissement (sur consommations 2014) | | |
| Taxe communale au m3 | | 0,75 |
| Redevance cantine scolaire | | |
| Repas au 1er janvier 2015 | | 3,00 |
| GARDERIE | | |
| l'heure | | 1,50 |
| ALSH sans repas | | |
| | | demie journée |
| Quotient familial Q1 : de 0 à 300 € | | 3,00 |
| Quotient familial Q2 : de 301 € à 500 € | | 3,30 |
| Quotient familial Q3 : de 501 à 702 € | | 3,50 |
| Quotient familial Q4 : de 703 à 900 € | | 3,80 |
| Quotient familial Q5 : de 901 à 1100 € | | 4,00 |
| Quotient familial Q6 : de 1101 à 1300 € | | 4,50 |
| Quotient familial Q7 : plus de 1300 € | | 5,00 |
| | | journée |
| Quotient familial Q1 : de 0 à 300 € | | 6,00 |
| Quotient familial Q2 : de 301 € à 500 € | | 6,50 |
| Quotient familial Q3 : de 501 à 702 € | | 7,00 |
| Quotient familial Q4 : de 703 à 900 € | | 7,50 |
| Quotient familial Q5 : de 901 à 1100 € | | 8,00 |
| Quotient familial Q6 : de 1101 à 1300 € | | 9,00 |
| Quotient familial Q7 : plus de 1300 € | | 10,00 |

| ALSH avec repas | | |
|-----------------|---|-------|
| | <u>demie journée</u> | |
| | Quotient familial Q1 : de 0 à 300 € | 3,80 |
| | Quotient familial Q2 : de 301 € à 500 € | 4,00 |
| | Quotient familial Q3 : de 501 à 702 € | 4,30 |
| | Quotient familial Q4 : de 703 à 900 € | 4,50 |
| | Quotient familial Q5 : de 901 à 1100 € | 5,00 |
| | Quotient familial Q6 : de 1101 à 1300 € | 5,50 |
| | Quotient familial Q7 : plus de 1300 € | 6,00 |
| | <u>journée</u> | |
| | Quotient familial Q1 : de 0 à 300 € | 7,50 |
| | Quotient familial Q2 : de 301 € à 500 € | 8,00 |
| | Quotient familial Q3 : de 501 à 702 € | 8,50 |
| | Quotient familial Q4 : de 703 à 900 € | 9,00 |
| | Quotient familial Q5 : de 901 à 1100 € | 10,00 |
| | Quotient familial Q6 : de 1101 à 1300 € | 11,00 |
| | Quotient familial Q7 : plus de 1300 € | 12,00 |

Arrivée de Mr Guy BENEZET

Présents : 15- 4 Votants : 11+1 pouvoir
(Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0)

Réaménagement d'emprunts CACF

Vu les prêts suivants souscrits auprès de Crédit Agricole Centre France :

N° 999653906

Taux actuel : 4.40% Taux renégocié : 2.70%

N°385866

Taux actuel : 3.80% Taux renégocié : 3.40%

N°385861

Taux actuel : 3.80% Taux renégocié : 3.40%

Considérant que ces conditions pourraient être appliquées au 06/12/2014 et que le gain total pour la commune serait de 6 285.29€

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité la proposition de réaménagement des emprunts suivants à compter du 06/12/2014 aux conditions ci-dessous :

Prêt N° 999653906

Taux actuel : 4.40% Taux renégocié : 2.70%

Prêt N°385866

Taux actuel : 3.80% Taux renégocié : 3.40%

Prêt N°385861

Taux actuel : 3.80% Taux renégocié : 3.40%

Frais de réaménagement total des prêts : 500€

Renouveau de convention SPA 2015

Vu la convention d'exploitation de la fourrière animale présentée par la SPA pour l'année 2015 renouvelable deux fois par reconduction tacite (fin de la convention 31/12/2017 au maximum)

Vu les montants de la rémunération des prestations fixés

Pour 2015 à 1.09 € par habitant soit : 1 441 habitants x 1.09 € = 1 570.69 € TTC

Pour 2016 à 1.11 € par habitants au 01/01/2016

Pour 2017 à 1.13€ par habitant au 01/01/2017

Considérant que la signature de cette convention engage la SPA à recevoir dans son refuge fourrière les chiens et chats errants qui lui sont amenés par les services municipaux

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

- approuve les termes de la convention d'exploitation de la fourrière animale présentée par la SPA pour l'année 2015
- autorise Mr le Maire à signer cette convention

Dénomination et numérotation des voies

Vu l'absence de numérotation de certaines voies

Vu la disparition de panneaux indicateurs et plaques de rue

Vu le souhait de dénommer les voies des zones du Portail et de la Veyrière

Vu l'estimatif du coût de panneaux pour la dénomination et la numérotation de voies d'un montant de 3 000 € HT

Vu l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux « Aide à la dénomination et la numérotation des voies »

Considérant que cette opération faciliterait la distribution du courrier et le repérage des voies et habitations

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité

- décide l'achat de panneaux indicateurs de voies et de numéros de rue pour un montant de 3 000 € HT
- décide de solliciter l'aide DETR « Dénomination et numérotation de voies »
- arrête le plan de financement suivant :
 - aide DETR 3 000 € HT x 20% = 600 €
 - autofinancement 3 000 x 80% = 2 400 €
- autorise Mr le Maire à signer les documents pour la réalisation de cette opération.

Concours « Décoration de Noël à TREIGNAC »

Vu le projet de concours « Décoration de Noël » organisé avec le Conseil des jeunes visant à récompenser les administrés ayant décoré leur habitation ou commerce aux couleurs de Noël

Considérant que les conditions de ce concours doivent être fixées par délibération

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide de fixer les conditions du concours « Décoration de Noël à TREIGNAC » comme suit

- 2 catégories de prix : PARTICULIER - VITRINE
- nombre de prix par catégorie : 3
- nature du prix : cadeau d'une valeur de 30€ pour 1^{er} prix, 25€ pour 2^{ème} prix, 20€ pour 3^{ème} prix
- remise des prix le 10 janvier 2015
- autorise Mr le Maire à signer les documents pour la réalisation de cette opération.

Camping des Bariousses – Remplacement de mobil home par lodges

Monsieur le Maire rappelle que par acte en date du 22 juin 2010 légalisé par la préfecture de la Corrèze le 9 juillet 2010, la Commune a confié à la Société Flower Camping l'exploitation sous forme de délégation de service public du Camping Municipal de la Plage sis au bord du lac dit des « Bariousses ».

Ce camping comprend 115 emplacements, 6 résidences mobiles de loisirs, 2 bungali équipés, 1 bâtiment d'accueil avec épicerie et logement du gardien, 2 bâtiments sanitaires.

Conformément à l'article 1er du contrat, le délégataire doit assurer la meilleure gestion possible de l'équipement à ses frais, risques et périls, ce qui implique que le délégataire soit exclusivement rémunéré par les résultats financiers de

l'exploitation. Il lui revient donc de faire en sorte que ses recettes couvrent ses charges pour dégager une marge bénéficiaire.

Or, afin d'être en mesure de démarrer l'exploitation dans les délais prescrits (saison 2011), le délégataire a procédé à des travaux qui, au titre de la délégation de service public, auraient dû être pris en charge par la Commune et a à ce titre présenté une demande de remboursement à hauteur de la somme de 104 920,82 €.

Il ne peut être donné suite à cette demande en l'état, que ce soit en raison du fond que de sa forme.

Toutefois, au regard de l'utilité des dépenses engagées par le délégataire et de la nécessité de garantir la pérennité du camping, essentiel à l'accueil touristique sur Treignac, il est proposé, afin de soutenir la Société Flower camping, de procéder à l'achat direct de chalets -lodges neufs à implanter dans le camping, en remplacement des 6 résidences mobiles appartenant à la Commune.

Ces biens seront la propriété exclusive de la Collectivité, et seront confiés à la gestion de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à la mise en vente par tous moyens de droit des six résidences mobiles de loisirs appartenant à la Commune dans le Camping des Bariousses.

Article 2 : Décide de procéder à l'achat de chalets -lodges en remplacement de ceux visés à l'article 1, et de lancer la procédure d'appel d'offres correspondante, sachant que l'investissement à réaliser ne devra pas dépasser la somme de 104 920,82 €.

Article 3 : Autorise le Maire à signer avec le représentant de la société Flower Camping un protocole d'accord constatant les points ci-dessus évoqués, dans la limite maximale de 104 920,82 € incluant les frais de mise en concurrence des fournisseurs potentiels ainsi que tous frais d'acte et de procédure.

Demande d'aide faite par l'association Mada M'iza

Vu le film sur la société Malgache projeté les 12 et 13 décembre 2014 à la salle des fêtes par l'association Mada M'iza visant à récolter des fonds pour aménager des cases d'accueil de jeunes volontaires à Madagascar

Vu la demande d'aide émise par Mr GOUREAU, représentant de cette association, pour soutenir leur action.

Après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité de ne pas faire payer la location de la salle des fêtes et d'apporter un soutien pour la faire connaître.

Affaires diverses

Mr le Maire informe l'assemblée que le quota des emplois d'avenir pour 2014 est atteint dans le département. Le recrutement éventuel d'un jeune dans ce cadre sera étudié en 2015.

Mr le Maire présente la liste des réunions des conseils municipaux en 2015.

Mr le Maire rappelle que la confection des colis de fin d'année pour les aînés se déroulera le 15 décembre 2014 à partir de 17 heures à la salle Paul Pouloux.

En raison de problèmes de stationnement anarchique place des Farges, les quilles devront être remises en place et les bacs à fleurs descendus d'une marche pour faciliter la visibilité des panneaux.

Mr le Maire indique qu'une réunion devra être programmée pour faire le point sur le sens de circulation rue Eugène Daubach.

Concernant le projet éolien, la compagnie du vent a transmis un compte rendu de l'enquête publique sur le projet de défrichement du site des Piauloux, sans changer sa position et en assurant voulant prendre le maximum de garanties pour protéger le site et les ressources.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion avec TOTAL GAZ se déroulera le 5 décembre 2014 à 14h30 à la Mairie.

La séance a été levée à 20h15.